



# **Le Petit Lalleyrou n°1 / 2 - 2021**

## *Le mot du maire*

Bonjour,

Après une année 2020 difficile et chaotique, nous avons commencé cette année avec de nouveaux désagréments dus au COVID, mais nous avons fait face avec courage et détermination. Je tiens à remercier l'équipe municipale et en particulier Madame Marie-Pierre Drain qui a beaucoup œuvré et donné de son temps pour nos aînés afin qu'ils puissent être tous vaccinés. J'espère qu'enfin en ce début de printemps, nous allons voir le bout du tunnel et reprendre une vie normale et associative.

Félicitation à Roland Massebeuf pour sa nouvelle création que vous pouvez admirer en vous promenant sur la route du camping.

Merci encore à Marc et Valérie qui ont passé de nombreuses années à nos côtés et au service de notre commune. Bienvenue à Willy Faure que vous pouvez déjà croiser dans nos rues qui est là pour remplacer Marc et à Stéphanie Leprince à la poste.

J'espère que l'on pourra de nouveau se retrouver tous ensemble et renouer avec nos festivités de l'été. A très bientôt dans le prochain « Petit Lalleyrou », avec, je l'espère de bonnes nouvelles pour l'avenir.

Le Maire

**Christian FIERRY-FRAILLON**

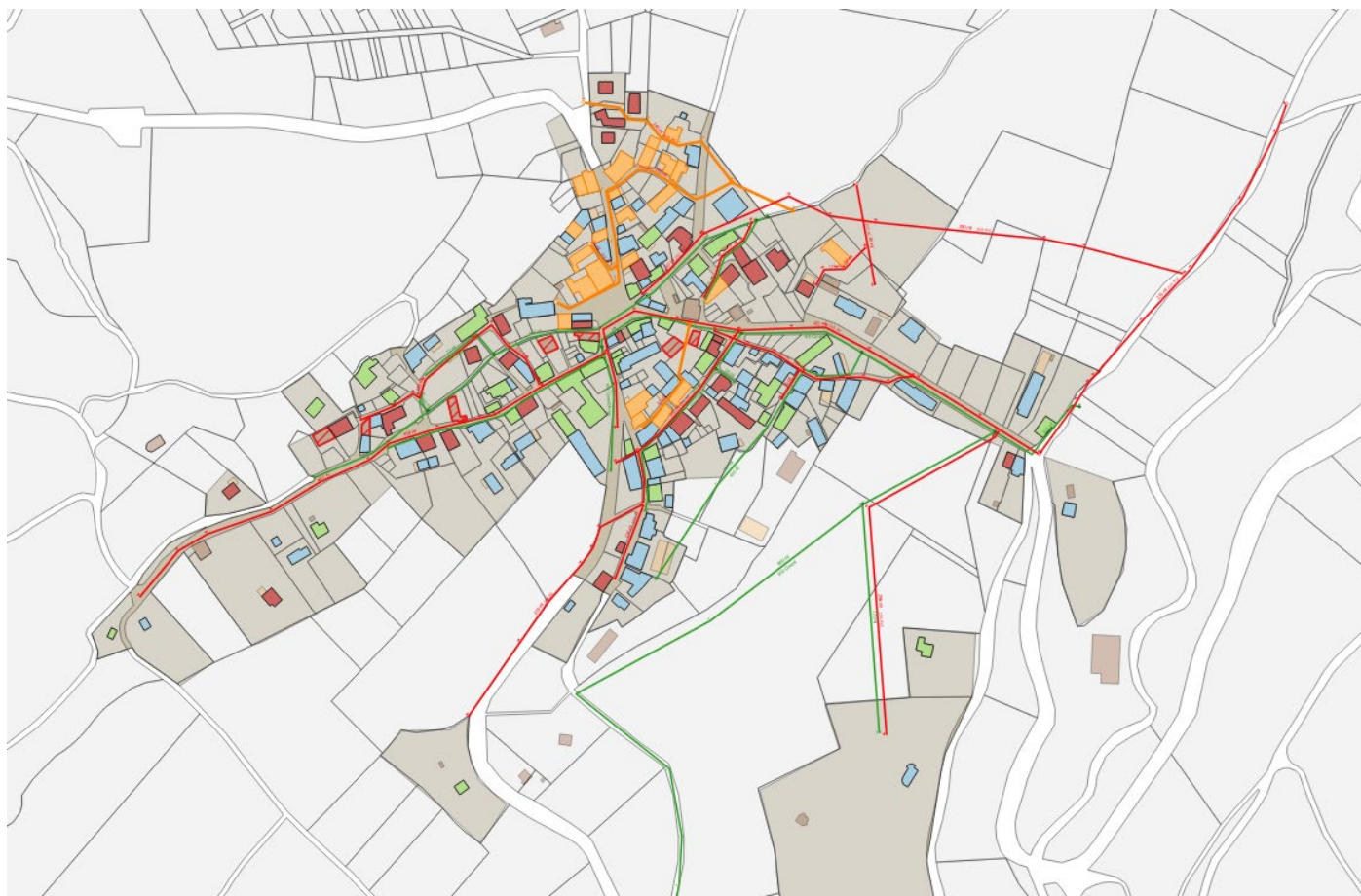
Détail de la dernière œuvre  
de Roland Massebeuf



## *Des nouvelles de l'assainissement collectif du bourg*

Après les gros chantiers menés sous le mandat précédent, l'assainissement du bourg a été mis en sommeil pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la prudence budgétaire que nous avons choisie nous a fait mettre entre parenthèses tout ce qui avait été prévu durant l'année 2020. Ensuite, le temps nécessaire pour nous approprier le dossier a été un peu trop long à notre goût mais nous connaissons aujourd'hui l'état des lieux de l'assainissement du village.

Le fonctionnement de la station d'épuration est globalement correct malgré la présence d'eaux « blanches » due principalement au réseau de collecte unitaire de la Place Edith Berger jusqu'au bout de la Rue de la Gare.



Sur cette carte, on distingue les réseaux de collecte unitaire en orange (réseau eaux pluviales et eaux usées), les réseaux d'eaux usées en rouge et en vert les eaux pluviales.

On peut voir que les quartiers ouest (Prusère et Côte Belle) sont desservis par les réseaux séparatifs ainsi que le côté sud et est de la Place Edith Berger jusqu'à la Rue des Adrets à l'exception de la Ruelle des Deveys qui est encore en réseau unitaire. Quant à la partie nord du village y compris la Place Edith Berger sont desservis par le réseau unitaire.

Concernant les rejets dans les réseaux, en l'état de nos connaissances, la municipalité a contrôlé en 2018 et 2019 la conformité de 102 branchements, il reste 66 branchements à contrôler. Les contrôles effectués ont détecté 30 raccordements conformes, 45 sont non conformes, 35 le sont « en l'état du réseau », c'est-à-dire raccordés sur un réseau unitaire. Cinq propriétaires ont effectué les modifications nécessaires sans que la mairie ne leur en fasse la demande, tous sont conformes après la contre-visite. Qu'ils soient ici remerciés pour leur civisme.

Pour 2021, nous avons programmé les extensions de réseaux dans le quartier de Prusère pour permettre à certains propriétaires non raccordés de réaliser un branchement conforme.

La mise en conformité des locaux publics (Mairie, terrain de boules, WC publics et l'ancienne poste) sont également prévus pour cette année.

Nous devons également nous mettre à la poursuite des contrôles de conformité. Nous prendrons rendez-vous pour notre nouvel employé communal auprès des propriétaires concernés. Les courriers d'information sur la

conformité des branchements seront envoyés après les contrôles, y compris pour tous les contrôles ayant été effectués en 2018-19.

Enfin, dans les prévisions futures et à la condition d'obtenir les financements publics, nous souhaitons mettre au budget prochain la mise en séparatif de la Ruelle des Deveys ainsi que le secteur de la Place Edith Berger.

Dans un avenir un peu plus lointain, le but est de mettre en réseau séparatif tout le côté nord du village pour arriver à terme à une connexion totale des habitations à la station d'épuration en réseau d'eaux usées uniquement.

Le chantier est vaste, comme vous pouvez le constater !

Guy Zanardi

## *Les finances de la commune*

La Commune compte 3 budgets, pour lesquels elle vote chaque année un Compte Administratif et un Budget Prévisionnel.

Le budget principal de la Commune et 2 budgets annexes : celui de l'eau et de l'assainissement et celui de l'Auberge du Grand Champ.

Le 12 mars dernier la Municipalité a approuvé chacun des documents précités.

Les comptes administratifs retracent les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année.

On distingue les dépenses et les recettes de fonctionnement des dépenses et recettes d'investissement.

« Le fonctionnement » regroupe les dépenses obligatoires de la Commune : les dépenses d'entretien des voies et des bâtiments, les charges de personnel, les charges financières, d'intérêts des emprunts...).

En recettes de fonctionnement on enregistre toutes les recettes provenant du produit des impôts, des loyers, les dotations de l'état...

« L'investissement » regroupe toutes les charges liées à l'acquisition de nouveaux matériels, de biens immobiliers et mobiliers, aux travaux d'extension ou de renforcement de voirie, le remboursement du capital de l'emprunt...

En recettes d'investissement on enregistre les subventions allouées dans le cadre des opérations structurantes comme indiqué ci-dessus, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, la Taxe d'Aménagement... Lorsque les dépenses de fonctionnement sont inférieures aux recettes de fonctionnement, la différence peut alors être versée au profit de la section d'investissement. Il s'agit alors d'une nouvelle recette pour financer les opérations d'investissement.

Les budgets doivent toujours être votés équilibrés en dépenses et en recettes à l'intérieur de chaque partie : Fonctionnement et Investissement.

Afin de pouvoir établir le nouveau budget prévisionnel, les résultats de l'année écoulée sont affectés en dépenses s'il y a un déficit et en recettes s'il y a un excédent.

Le résultat de fonctionnement, s'il est positif, doit toujours servir à couvrir en priorité le résultat de la section d'investissement (s'il est négatif).

Les budgets annexes à intérêt commercial doivent amortir en dépenses et en recettes les travaux et les subventions d'investissement, contrairement au Budget Général de la Commune.

L'amortissement c'est la constatation de la perte de valeur annuelle d'un bien sur une durée déterminée lorsque le bien est mis en service.

### **Le compte administratif 2020 de l'Auberge**

En recettes, la vente du fonds de commerce et de la licence IV débit de boisson.

En dépenses, l'effacement de dettes de loyer de 2018, le remboursement de la caution de gérance.

### **Les résultats**

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Fonctionnement</b>	34 824,6	41 664,91	Positif de 6840,31
	23 539,8		

<b>Investissement</b>	+ 12 971,25 (résultat négatif 2019 repris en 2020)		
	= 36 511,05	30 034,52	Négatif de 6 476,54

Si on déduit le résultat négatif de la section d'investissement du résultat positif de la partie fonctionnement : 6840 – 6476 il reste 364 à reporter en recette de fonctionnement sur le budget prévisionnel 2021.

### Le budget prévisionnel 2021 de l'Auberge

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	26 626 (entretien, intérêt des emprunts, les amortissements...)	26 626 (les loyers, participation du budget principal, les amortissements...)
<b>Investissement</b>	27 850 (résultat négatif de 2020, capital des emprunts, les amortissements...)	27 850 (versement et excédents du fonctionnement, les amortissements...)
<b>TOTAL</b>	<b>54 476</b>	<b>54 476</b>

### Le compte administratif 2020 des services de l'Eau et de l'assainissement

En dépenses : 35000€ de remboursement de frais de personnel au budget de la Commune (le budget principal paye intégralement les salaires des agents. Pour 2020, cette somme correspond au montant estimé du coût des agents au service des services de l'eau et de l'assainissement)

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses : 83 521€

Entretien des réseaux et des installations d'eau et d'assainissement  
Reversement des redevances à l'agence de l'eau  
Fournitures, produits de traitement  
Frais de personnel  
Intérêt des emprunts  
Amortissements

##### Recettes : 73 683€

Factures d'eau et d'assainissement (dont redevances à l'agence de l'eau)  
Amortissements

#### INVESTISSEMENT

##### Dépenses : 84 820€

Réseau d'assainissement (16140€)  
Remboursement d'emprunt (13575€)  
Amortissements (55105€)

##### Recettes : 64 517€

Amortissements (64517€)

**Résultat de fonctionnement négatif : -9 838€**

**Résultat d'investissement négatif : - 20 303€**

Plusieurs travaux sur les réseaux d'assainissement n'ont pas été réalisés en 2020, compte-tenu des difficultés budgétaires. Ces travaux ont été reportés sur le budget 2021.

Le capital d'emprunt souscrit en 2018 et restant à rembourser au 31/12/2020 pour ce budget est de 163060€.

### Le budget prévisionnel 2021 des services de l'Eau et de l'assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	84240€	84240€
Investissement	61030€	61030€
<b>TOTAL</b>	<b>145270€</b>	<b>145270€</b>

En dépenses de fonctionnement, le remboursement des frais de personnel a été abaissé à moins de 5000€ pour permettre de prévoir 25000€ en entretien des réseaux contre 4500€ prévus en 2020.

En recettes de fonctionnement : pas d'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

En dépenses d'investissement sont prévus : le remboursement du capital de l'emprunt, les amortissements et les travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur le bourg (travaux non réalisés en 2020).

En recette d'investissement sont prévus : une subvention de 3600€ pour la mise en conformité de l'assainissement de l'ancienne école d'Avers ; les amortissements et le report du résultat positif cumulé sur les autres années.

### Le compte administratif 2020 de la Commune

#### Partie fonctionnement



Le résultat de fonctionnement positif s'explique notamment par des recettes supplémentaires :

Remboursement de frais de personnel (+35000€) du budget de l'eau et de l'assainissement ; 6000€ de plus que prévu au budget prévisionnel pour la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état, le doublement (+3000€) de la dotation de l'état pour compensation des indemnités versées aux élus locaux ;

#### Partie investissement



Le résultat des recettes d'investissements s'obtient en ajoutant le résultat positif de l'année 2019 : 520 387€ + le résultat positif de 2020 : 431 580€

Pour ne pas terminer l'année en déficit, nous avons dû demander un acompte sur le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée que nous devons normalement percevoir en 2022. Nous avons donc encaissé 81 000€ de plus que prévu au budget prévisionnel.

En dépenses nous avons dû différer à 2021 les travaux de voirie et la démolition du hangar Lesbros.

Le prêt relais souscrit pour les travaux de la salle des fêtes n'a pas totalement remboursé en 2020. Il reste 72400€ pour lesquels nous avons dû demander un report de remboursement sur 2021.

Toutes les subventions ont été encaissées pour les travaux réalisés : Margelles de la piscine, le cimetière, la salle des fêtes.

## Le budget prévisionnel 2021 de la Commune

<b>En Fonctionnement</b>	369 877€ prévus en dépenses et recettes
<b>En Investissement</b>	170 737€ prévus en dépenses et recettes

### Prévisions fonctionnement 2021

○ La prévision des dépenses pour les charges à caractère général est plus élevée que l'année dernière (+68000€). Au-delà de l'augmentation annuelle des coûts nous avons prévu plus de dépenses d'entretien et de réparation :

Poste de dépenses	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Différence
Entretien et fournitures de voirie	5000€	29200€	24200€
Entretien des bâtiments	2000€	20000€	18000€
L'entretien des forêts et l'exploitation des affouages	2900€	15000€	12100€

Les charges de personnel sont plus également élevées : + 9900€ pour le financement des postes de surveillance de la piscine et de l'accompagnatrice au transport scolaire. En revanche les charges de gestion courante sont plus basses :

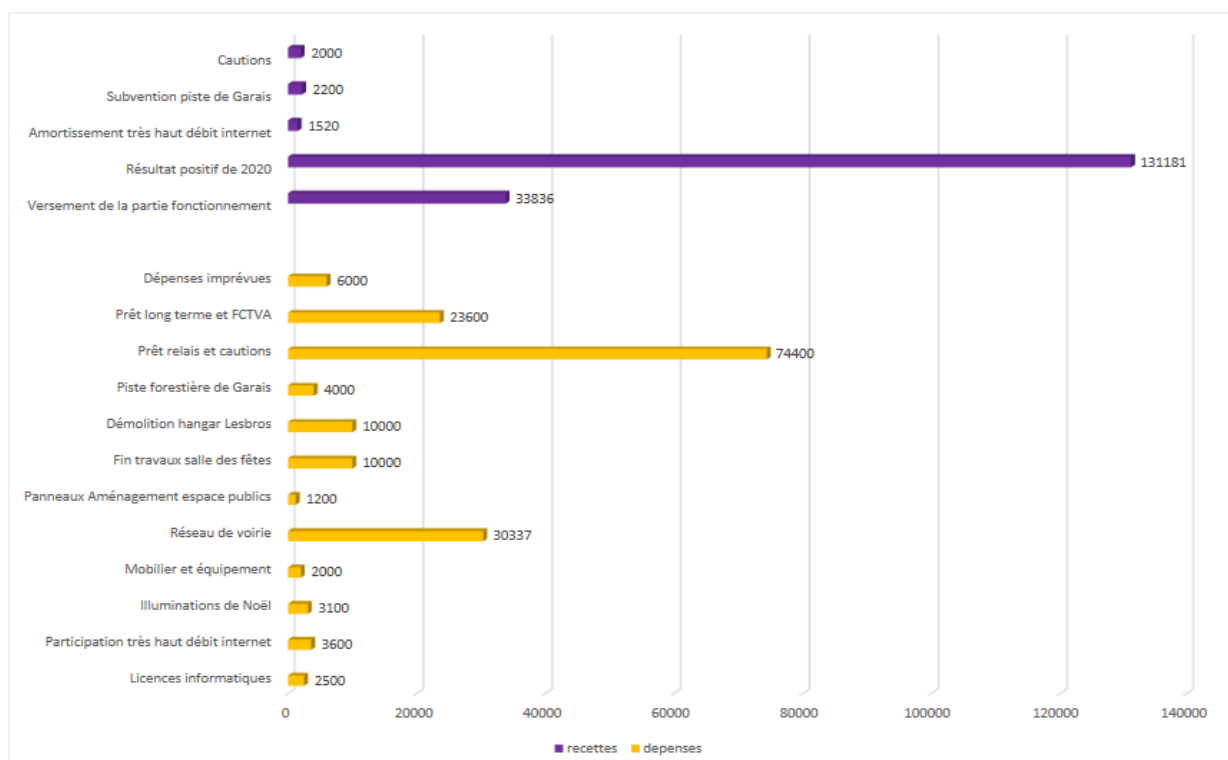
- Fin du paiement des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et télécom en 2020, donc pas de prévision en 2021.
- La subvention versée pour équilibrer le budget de l'auberge est de 6900€, contre 11 000€ en 2020.

La participation versée à la Communauté des Communes est inchangée (6000€)

Les intérêts des emprunts : 4000€

- Les prévisions des recettes de fonctionnement sont plus basses que l'année dernière (-44000€). Par prudence nous avons prévu des montants inférieurs aux réalisations de l'année dernière en ce qui concerne les dotations de l'Etat car lorsque nous avons voté le budget, leur montant ne nous avait pas été notifié. De plus le remboursement des frais de personnel par le budget de l'eau et de l'assainissement passe de 35000€ à 4700€.

### Prévisions Investissement 2021



# *Plu - Rnu, le vote du conseil*

Nouveau vote du Plan Local d'Urbanisme.

Le 19 mars 2021, Le Conseil Municipal s'est réuni afin de soumettre à l'approbation de l'équipe Municipale, le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il résultait de l'enquête menée en 2018.

Pourquoi a-t-il fallu procéder à un nouveau vote ?

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé par délibération en date du 02 octobre 2018.

Cette délibération, ainsi que le Plan Local d'Urbanisme et le schéma directeur d'assainissement ont fait l'objet d'une requête en annulation devant le Tribunal administratif en date 03 décembre 2018.

Au terme de l'audience du 17 décembre 2020, dont la décision a été rendue le 30 décembre 2020.

Le rapporteur public a retenu que le projet de Plan Local d'Urbanisme modifié à l'issue de l'enquête publique n'est parvenu en mairie qu'en date du 04 octobre 2018 et ses annexes, en date du 15 octobre 2018.

Il a également retenu que la demande émanant d'une conseillère municipale, de report du vote à l'ouverture de la séance du 02 octobre ne pouvait valablement être rejetée, au motif que les documents préparatoires étaient accessibles sur le site internet de la Mairie, alors qu'il ne s'agissait pas de la version définitive du Plan Local d'Urbanisme.

Le Tribunal a donc considéré que dans ces conditions le Conseil Municipal n'a pas pu en 2018 se prononcer pleinement sur l'objet dont il n'avait pas totalement connaissance.

Sur ces considérations, Le Tribunal Administratif a décidé de surseoir à statuer sur la requête qu'il a reçue, afin de permettre à la Commune de régulariser le défaut d'information des Conseillers Municipaux et de procéder à une nouvelle délibération de vote du Plan Local d'Urbanisme l'échéance qui nous a été donnée étant au 31 mars 2021.

Afin de préparer ce nouveau vote, une visio-conférence a été organisée le 12/02/2021 avec le bureau d'étude initialement chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les Conseillers municipaux ;

Le 16 février une réunion de travail s'est tenue avec l'équipe municipale, afin que lui soit présenté le dossier du Plan Local d'Urbanisme.

Tous les conseillers municipaux ont été destinataires de l'ensemble de pièces relatives au projet du Plan Local d'Urbanisme.

Au cours de la séance du Conseil Municipal, le Plan Local d'Urbanisme n'a pas été approuvé.

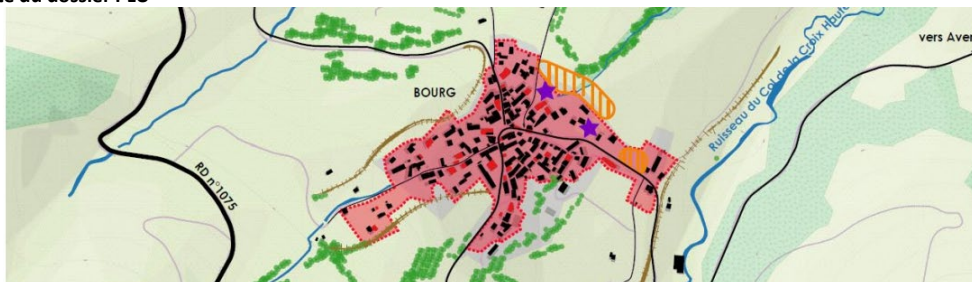
La délibération de refus a donc été transmise au contrôle de la légalité et à l'avocate chargée de la défense de la Commune.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse du Tribunal Administratif afin de connaître sa décision, tant sur la requête formulée à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma directeur d'assainissement, que sur les règles d'urbanismes qui s'imposeront à l'avenir à la Commune.

L'affaire est renvoyée devant le tribunal administratif pour la séance du 27 mai.

Sandrina Simoes

Carte extraite du dossier PLU



## *Installation d'un atelier public : l'Alambic*

L'histoire de l'alambic de Simon JOVER commence à l'autre bout du Trièves, exactement à Lavars. Là-bas la famille Brun avait le droit de distillation depuis 1875. Avec le départ en retraite de Bernadette Brun, c'est une histoire de produits distillés de qualité depuis 145 ans (de 1875 à 2020) qui s'achève.



L'histoire se serait achevée, s'il n'y avait eu Simon JOVER qui s'est formé à toutes les pratiques de la distillation depuis deux ans chez Bernadette Brun elle-même et sur l'alambic. Comme à Lavars, seront distillés à Lalley, des cerises, poires, marc de raisins, quetsches, mirabelles.

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2020, l'assemblée communale a voté l'autorisation de cette implantation. Il faut imaginer l'importance des questions annexes qui se posent pour une installation de ce type et le conseil s'est donc assuré que les thèmes de l'eau et de l'assainissement avaient été bien pris en compte. C'est à l'unanimité que le Conseil a donné son acceptation à la création de l'Atelier Public de Distillation. C'est important pour l'avenir de la commune ne maintenir une activité artisanale qui plus est une activité patrimoniale.

C'est donc un patrimoine rural qui va être dorénavant pérennisé à Lalley.

C'est une bande de copains Lalleyrous qui, autour de Simon, au cours du mois de novembre, est allé chercher l'alambic à Lavars. C'est un lent voyage sur les étroites et tortueuses routes du Trièves et bien sûr sous la haute surveillance de l'administration des douanes qui a duré quelques heures.

Simon a eu la gentillesse d'inviter les membres du Conseil Municipal, alors qu'il inaugurerait sa première saison d'activité. Je ne vous étonnerais pas en vous disant que l'activité de distillation est très réglementée, corsetée pourrait-on dire. Tout ce qui est lié à la production alcoolique en France est particulièrement encadré.

L'alambic avec lequel travaille Simon JOVER, date de 1929 ! c'est donc un fringant bientôt centenaire qui nous est apparu dans un univers de Fog londonien. Si au début de sa vie, l'alambic fonctionnait au bois, la source énergétique actuelle est le fioul. Il a été fabriqué par L'entreprise Marius Evêque à Crest.



La saison pour un distillateur est courte ! On ne peut distiller que durant 2 mois. Simon nous a précisé que la seule possibilité d'aménagement qui lui était offerte était de fractionner cette période bimensuelle. Et bien entendu les douanes veillent.

Simon n'a pas grande inquiétude sur l'avenir. D'abord parce qu'il maîtrise parfaitement le métier après deux ans de formation à Lavars auprès de Bernadette BRUN. D'un autre côté la clientèle qui venait à Lavars viendra à Lalley et dès l'ouverture on a vu nombre de personnes à qui il fallait indiquer où se trouvait l'Alambic.



Les fruits, avant d'être placés dans l'une de deux cuves en cuivre, bardées de bois de l'alambic, ont macéré dans un peu d'eau. La chaudière a porté l'eau du réservoir à ébullition puis à la vaporisation. La vapeur va passer au travers des fruits et se charger en alcool.

A la sortie des cuves la vapeur est refroidie et redevient liquide, comme on le voit sur la dernière photo, Simon peut récupérer, aidé de son Grand-Père, l'alcool dont il faut vérifier le titre souvent supérieur au titre officiel de 50 degrés.

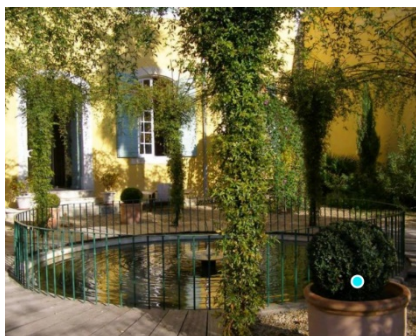
Il faut savoir que lors d'une cuvée on ne prend pas la « tête » de la coulée ni la « queue » car impropre à la consommation. Une fois la distillation terminée il faut se mettre au nettoyage, vider à la main la cuve les restes de fruit prendront la direction du compostage..

Si à l'été ou à l'automne vous avez des fruits en quantité, si le gel vous a épargné, vous pourrez toujours les porter rue des adrets alors qu'elle devient Chemin de Montlaud, à Simon il en fera un bon alcool de pays.





## L'espace Giono poursuit son travail



Comme l'ensemble des maisons de culture, Notre Espace Giono est fermé depuis le début du second confinement ! Tous ceux qui ont pu visiter l'an dernier à l'exposition des inédits d'Edith BERGER savent que cette exposition magnifiquement mise en scène par l'équipe des bénévoles qui anime l'espace, a remplacé, au pied levé, si l'on peut dire, alors qu'elle était prévue pour 2021, une exposition complète sur la vie et l'œuvre de Jean GIONO prévue pour célébrer le cinquantenaire du décès de l'auteur Manosquin.

Cette exposition a été la proposition pour le cinquantenaire du centre GIONO de Manosque qui une fois terminée l'a donné à la commune de Lalley. Bien d'autres lieux tant dans le Trièves qu'ailleurs devant la situation sanitaire, ont décidé de reporter la célébration du cinquantenaire de 2020 à

2021.

L'exposition qui, espérons-le, pourra ouvrir ses portes autour du 1<sup>er</sup> juillet se découpera en 6 sections. Dont on peut résumer le synopsis ainsi : 1 - Jean Giono, « le cœur de Noé » / 2 - « L'âge d'or » / 3 - L'enfer de 14-18 / 4 - Les chants du monde / 5 - La seconde guerre / 6 - La chasse au bonheur.

L'espace Giono a l'espoir de pouvoir fêter son 20<sup>e</sup> anniversaire de façon grandiose en présentant cette année, non seulement l'exposition complète sur la vie et l'œuvre de Jean GIONO, mais aussi en vous proposant une sortie des murs du musée qui vous entrainera sur les traces des deux amis que furent Jean Giono et Edith Berger dans un sentier de découverte. A chaque étape du sentier, on retrouvera un lieu peint par la peintre, illustré par un texte du poète. Dans un cadre vide le promeneur pourra comparer le paysage tel qu'il est aujourd'hui.

Pour que le sentier puisse exister, il a fallu la proposition des bénévoles qui animent l'espace Giono mais pour arriver à la réalisation que vous pourrez découvrir à partir de cet été, il a fallu que la chaîne des collectivités locales et nationale acceptent d'aider le projet imaginé au sein de l'espace Giono



## Vous pouvez rejoindre l'équipe de l'espace Giono



**Si l'aventure de l'espace Giono qui dure depuis 20 ans vous intéresse,**

**Si vous voulez participer à la suite de l'aventure ?**

**Si vous avez envie de rejoindre une équipe sympathique, conviviale et expérimentée ?**

**Vous aimeriez rejoindre l'équipe de bénévoles, organiser expositions et ateliers,**

**Venez rejoindre l'équipe des bénévoles de l'espace Giono**

**Vous pouvez envoyer votre candidature à la mairie de Lalley**

**soit par courrier soit par mail : [mairiedelalley@wanadoo.fr](mailto:mairiedelalley@wanadoo.fr).**

**Le secrétariat transmettra à l'équipe des bénévoles.**



## *Des travaux bientôt au chalet des bergers à Jocoü*



L'Alpage du Jocoü qui s'étend sur environ 250 hectares avec une bergerie et un chalet pour loger les bergers est la propriété de la commune de Lalley

Le groupement pastoral (GP) du Jocoü composé de cinq éleveurs ovins dont Robert GIRAUD (éleveur à Lalley), loue l'alpage pour nourrir les mille têtes de bétails durant la période estivale.

Deux bergers salariés du GP assurent le travail et la surveillance du troupeau.

Aujourd'hui le chalet nécessite des travaux d'isolation des rampants et un réaménagement intérieur (commodités et sanitaires) afin de mettre à disposition des

salariés un logement décent et permettre un accès à ceux-ci sans passer par la chambre de l'un ou de l'autre.

Ces travaux d'amélioration du pastoralisme prévus pour 2022 entrent dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Trièves (PPTT) et sont éligibles pour un cofinancement Région / FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) à hauteur de 70% du montant hors taxes.

Un dossier a été monté avec l'assistance de la FAI (Fédération des Alpes de l'Isère) et sera instruit prochainement par le comité de pilotage du plan pastoral territorial du Trièves.

J. CAUCHARD

## *Les jeunes proposent...*

Des jeunes de Lalley et environs ont sollicité l'an dernier la commune pour savoir si un terrain ou un chemin pouvait être mis à leur disposition pour qu'ils puissent y pratiquer le VTT de descente (parcours en descente avec des modules en bois ou en terre servant de sauts).

Après recherches, nous les avons autorisés à faire leur parcours sur le sentier PDIPR (les Rioux 2--- grépoud). Mais l'agent développement touristique de la CCT nous a conseillé de trouver un autre lieu. Ces sentiers sont ouverts aux randonneurs, cavaliers et cyclistes, en cas d'accident entre un vttiste et un autre usager, la responsabilité de la commune et de la CCT serait engagée. Un nouveau site était donc à trouver !

Nous avons retenu deux nouveaux sentiers : Le sentier de Ruelle (au-dessus de l'ancien abattoir). Ou le sentier de Tallias (en dessous du premier). Ces 2 chemins sont des sentiers communaux, aujourd'hui ils sont partiellement ou totalement fermés et nécessitent un travail d'abattage d'arbres et du débroussaillage.

Deux commissions extra-municipales, Agriculture/forêt/chemins d'une part et Aménagement/embellissement/sentiers de l'autre, se sont réunies avec quelques élus de la commune sur le site d'un projet d'activité pleine nature. Les principales questions sont les suivantes :

- qui s'occupera de la réouverture du sentier et dans quel cadre légal peut on le faire ?
- Les jeunes se débrouillent seuls, ils sont encadrés par un référent.
- Prévoyons nous un chantier jeune, organisons-nous des journées avec des bénévoles de la commune ?
- cette activité vtt ne va-t-elle pas entraîner un afflux trop grand de personnes ?
- devra-t-on pas réglementer l'accès par des panneaux d'information à chaque extrémité ?
- Une convention entre la mairie et les vttistes sera nécessaire pour poser un cadre et les responsabilités.

Autant de questions qui rendent ce projet passionnant.

Les plus jeunes aussi travaillent sur un circuit vélo sur lequel, ils pourront à travers creux et bosses, passer de bonnes heures de jeux. A suivre donc dans les mois prochains pour ses projets juvéniles dont la Mairie se félicite.

## *Projet scientifique et culturel du musée du Trièves*

Le scénario pour le Projet scientifique et culturel du musée du Trièves avec les acteurs culturels et patrimoniaux du territoire a été adopté par la commission patrimoine 08 avril 2021 et par la commission culture le 15 avril 2021. La balle est dans le camp des élus communautaires qui devront valider le choix des élus et professionnels de la culture et du Patrimoine.

Après plus d'un an de réflexions sur l'avenir du musée, et surtout la problématique d'en faire un véritable instrument culturel pour l'ensemble des 27 communes du Trièves, 3 scénarios se sont assez vite dégagés.

Le plus ambitieux impliquait des investissements importants dans le musée pour son agrandissement, pour l'élaboration d'un « plan d'interprétation du patrimoine » (mise en œuvre d'une stratégie d'animation du patrimoine du territoire).

Le scénario 2, basé sur l'humain, repose plus sur un avancement en fonction de l'expérience collective : animation du patrimoine en partant des acteurs de terrain, travail plus intégré par rapport aux sites et aux acteurs. Mise en place de thématiques, propositions de contenus, parcours. Le parcours du Musée repensé et complété renverra aussi vers le plan d'interprétation du patrimoine au niveau de chaque commune. Le musée sera en quelque sorte l'animateur d'un patrimoine vu au niveau des 27 communes. Ce scénario met aussi l'accent sur les prolongements du Musée que sont l'Espace Giono à Lalley et le Centre Gilioli à Saint Martin de la Cluze, sans oublier le fonds documentaire à Mens ou l'important rôle d'association comme « Culture et Montagnes » à Clelles et « Histoire et Patrimoine » à Gresse-en-Vercors.

Enfin la troisième proposition se résumait au maintien de la situation existante.

C'est la seconde proposition qui a été avalisée par les élus de la commission culture sur proposition des membres de la commission Patrimoine et qui sera dans les semaines qui viennent soumis au conseil communautaire. Petit à petit c'est donc un maillage patrimonial qui se développera avec une tête de pont au Musée du Trièves à Mens et des « antennes » sur tout le territoire, avec des expositions itinérantes là où les communes ont des possibilités.

Dans ce projet le Patrimoine doit être compris au sens le plus large du terme : bien sur les restes du passé en pierres, mais aussi dans ce que l'on appelle le patrimoine immatériel : la survivance de traditions festives (Vogues), l'art culinaire etc. afin de présenter tout ce que peut offrir le Trièves patrimonial l'itinérance thématique a semblé aux membres de la commission culture une évidence. Dans le Trièves se mettent en place de nombreux « chemins », « itinéraires », « sentiers » On peut d'ores et déjà aller sur Les pas de Huguenots, les savoirs faire, la résistance. A Lalley nous pourrions bientôt disposer d'un itinéraire Berger / Giono. Parmi les autres projets on peut citer la route 66 qui de Lalley à Pellafol via Mens traverse le sud du Trièves

## *Le Trièves, Capitale Champêtre de la Culture ?*

Vous avez peut-être entendu parler d'un projet piloté par la CCT, qui s'appelle les Capitales Champêtres de la Culture. Ce projet copié sur les Capitales Européennes de la Culture moyennant un financement important de la région permettrait de mettre l'accent durant la période estivale sur le Trièves et dans le Trièves sur chacune de 27 communes qui le composent. Prévu pour 2023 ou 2024, ce projet ne pourra exister qu'avec la participation active des associations mais aussi des structures municipales et de la population.

Les Capitales champêtres de la culture visent donc à développer l'attractivité du territoire avec toutes les forces vives (habitants, agriculteurs, commerçants, entrepreneurs, membres d'associations, responsables scolaires, enfants comme adultes, autour d'attractivités multiples : culture, patrimoine, économie, paysages, sports, bien-vivre ensemble... ), pour mieux se projeter vers un futur qui reste à inventer collectivement

**« Le secteur rural, majoritaire en superficie dans notre pays, il est souvent un peu oublié après les métropoles, les quartiers, les périphéries, alors que durant l'été et l'hiver, une partie de la France et de l'Europe s'y retrouve pour se dépayser, ou se re-payser.**

**La campagne et la montagne, terres de culture ? Bien entendu, même avec un patrimoine à valoriser, une littérature et un cinéma qui la racontent, des festivals originaux qui la déclinent, à côté d'un tourisme déjà attractif mais pouvant croître, une vie économique à souligner, des manifestations sportives et de loisirs trouvant leur rythme, des savoir-faire à découvrir, un secteur agricole fortement lié à la gastronomie locale, une vie sociale riche propre à ces secteurs géographiques, il reste tant à faire pour la montagne. Micro-territoires méconnus 9 mois par an, les Communautés de Communes de moyenne montagne sont des géographies sensibles, terroirs d'expérimentations de plus en plus connectés au reste de la France ; si elles sont de plus en plus attractives, elles sont encore sous estimées et valorisées.**

**Comment intégrer les enjeux du développement durable ? L'adaptation aux changements à venir, climatiques, sociaux, démocratiques et humains est un sujet primordial. Chaque territoire, quelle que soit sa taille et ses spécificités, peut s'emparer de ces questions et valoriser ses bonnes pratiques. Les communautés de communes sont à la bonne échelle quant aux proximités et aux actions à mettre en place. Et la moyenne montagne peut en devenir un laboratoire. »**

Emmanuel Vachon porteur du projet

A nous de trouver ce qui représente le mieux notre identité Lalleyrouse.

## *Les commissions extramunicipales*

Le samedi 3 avril, la commission extra-municipale embellissement, aménagement et sentiers s'est réunie à la salle du conseil. Les habitants participants à cette commission sont : Mmes Giraud Pascale, Magnat Maryse, Fernbach Isabelle et M. Massebeuf Roland et Hofmann Bernd. Les référents du conseil municipal sont Mme Drain Marie-Pierre et M. Fierry-Fraillon Christian (ce dernier absent, étant retenu ailleurs).

Cette réunion a commencé à 14h30 pour se terminer à 16 heures, beaucoup de discussion autour des thèmes aménagement, embellissement et sentiers. Chaque membre a signé le règlement des commissions extra-municipales.

Cette commission a décidé de se réunir une fois par mois, la prochaine commission aura lieu le 22 mai.

Marie-Pierre Drain

## *Le point sur la pandémie Lalley*

### **UN AN DEJA .....**

Le 16 mars 2020, M Le Président de la République annonçait à 20h, à tous les habitants du territoire que le confinement serait mis en place à compter du lendemain. Beaucoup de personnes sont hospitalisées soient en surveillance, pour les plus graves ou des suites graves de la maladie, sont placées en réanimation. Les Ehpad sont fermés, les résidents ne peuvent plus voir leurs familles (enfants, petits-enfants). Beaucoup de personnes sont parties seules sans avoir revu leurs familles.

Lalley et ses hameaux n'ont pas été épargnés par la maladie mais heureusement aucune personne de notre village nous a quittés.

Janvier 2021, la vaccination contre la covid-19 est mise en place pour les personnes de 75 ans et plus ainsi que pour les moins de 75 ans mais avec des comorbidités. Le parcours du combattant débute, les prises de rendez-vous se font sur internet pour une génération qui n'a pas d'ordinateur ou qui ne se sert pas d'internet.

Une bonne nouvelle arrive début février de la part de Jérôme Fauconnier Président de la CCT et Éric Furmansack, 1er vice-président de la CCT. Pour donner suite à des réunions avec la préfecture, une unité mobile pour la vaccination sera déplacée dans le Trièves.

La première séance de vaccination a eu lieu le 18 février, à la salle des fêtes de St Martin de Clelles où 107 personnes âgées de 75 ans et plus ont reçu la première injection. Comment ces personnes ont-elles été choisies parmi les 1000 personnes prioritaires de 75 ans et plus. Jérôme Fauconnier a demandé aux médecins du Trièves de donner une liste de personnes prioritaires suivant la taille de la commune. A Lalley, nous avons le droit d'emmener, 3 personnes, le 18 février. À la suite de ces demandes, nous avons aussi des réunions en visioconférence avec la Communauté de Communes. Lors de ces visios, j'ai défendu les habitants de Lalley qui vont chez le médecin de Lus la croix haute.

La dernière étape avant le 18 février fût donnée aux mairies, elles avaient la charge de demander aux personnes inscrites sur la liste des vaccinations si elles acceptaient ou non. Les trois premières personnes de Lalley ont accepté et je les ai accompagnées à la vaccination. Aucune des trois n'ont eu d'effet secondaire, ils sont repartis de St Martin de Clelles avec leur prochain rendez-vous pour la seconde injection qui a eu lieu le 18 mars mais cette fois-ci à Clelles puisque la Préfecture a accordé qu'une seconde séance de primo injection ait lieu en même temps que ceux venant pour la seconde injection. La prochaine séance a eu lieu le 15 avril, toujours à Clelles puisque là aussi, une primo vaccination sera à l'ordre du jour afin que toutes nos personnes de 75 ans et plus soient vaccinées.

Je tiens à remercier Jérôme Fauconnier, Eric Furmansack et Raphaël Bonte pour toute cette organisation ainsi que le personnel de la Communauté des Communes pour avoir fait les inscriptions lors des séances de vaccination. Je remercie aussi la commune de St Martin de Clelles et de Clelles pour leur accueil.

**Un dernier petit conseil, même vaccinés, gardez les gestes barrières et prenez soin de vous**

**Marie-Pierre DRAIN**

# La covid 19 dernière épidémie en date pour Lalley

L'épidémie de la covid19 n'est pas encore achevée et jusqu'à présent, on peut se réjouir que Lalley ait échappé totalement à la pandémie. On doit remercier tous ceux qui ont quelque part participé à ce résultat. Les rues entièrement vides du village où parfois se faufilaient en direction de l'épicerie quelques fantômes masqués resteront comme le souvenir marquant de ces deux mois de confinement. Le village dans son cirque de montagne cher à Giono s'était comme endormi et retenait son souffle.

Non vous ne rêvez pas. L'article avait été prévu pour le Lalleyrou prévu pour juin juillet 2020 mais la covid et sa pandémie se sont acharnés sur le pays comme sur le monde. Nous avons été déconfinés avec toutes les restrictions mises en place. Vogue annulée, salle des fêtes achevée mais fermée comme inutilisable. Les masques, toujours les masques. L'automne arriva un second confinement puis au sortir un déconfinement qui n'en fut pas un. Salles de restaurants, bars, salles de spectacles toujours fermées et surtout un couvre-feu. Cette fois-ci le village ne fut pas épargné et de nombreux habitants furent touchés, heureusement personne ne décéda. Puis ce fut le 3<sup>e</sup> confinement, la vaccination, et maintenant le lent déconfinement.

Malheureusement, l'échappatoire à la maladie ne fut pas toujours le cas. Tout le monde a entendu parler de la Peste Noire qui à partir de 1348 et durant plus de 10 ans sévit dans toute l'Europe au début de la guerre de 100 ans. Cette pandémie fit disparaître 25 millions d'européens soit entre 1/3 et la moitié de la population. Certaines zones furent moins touchées comme l'Europe du Nord, en revanche d'autres furent particulièrement touchées, c'est le cas du Trièves où sûrement plus des trois quarts de la population disparut. A la suite de l'enquête delphinale de 1339, on estime que les territoires qui forment l'actuelle Communauté de Communes comptaient entre 12 et 18 000 habitants selon que l'on considère que le feu fiscal comportait 4 ou 5 ou encore 6 personnes. Même au maximum de population, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ces chiffres ne furent plus jamais atteints. Après le passage de la peste on estime que le Trièves ne compte plus que 3 à 4 500 habitants.

Dans l'enquête delphinale, Saint-Maurice-Lalley compte 242 feux fiscaux, soit entre 950 et 1 400 habitants. Sûrement les deux tiers pour Lalley donc une population entre 650 et 1050 habitants. A la fin de l'épidémie, il ne devait plus rester que 160 à 350 personnes dans le village. Un bilan effarant !

Durant plusieurs siècles guerres, famines, maladies, incendies se succèdent faisant chaque année planer l'ombre de la mort. Le Trièves eu du mal à vivre, au moins les pandémies laissent la contrée tranquille. On peut imaginer l'angoisse qui s'empara des habitants en 1720 lorsque notre village, toujours très en rapport avec Marseille, apprit que la peste avait débarqué dans la cité phocéenne. Mais la réaction des autorités royales, les quarantaines imposées, la fermeture de la Provence et l'isolement de Marseille, fit que l'épidémie ne se répandit pas. Lalley fut donc épargné.

C'est le 25 juillet 1854 que le choléra fit son apparition à Lalley. La pandémie de Choléra taraudait l'Europe depuis les années 1820. Venue des Indes, elle avait traversé l'empire russe et l'Europe centrale. La France avait connu un violent épisode en 1832, rien qu'à Paris plus de 18 000 morts et environ 100 000 pour le pays. Même si les Lalleyrous avaient frémé, la maladie n'avait pas atteint le village. Sûrement qu'on avait redoublé de prudence, fait bouillir et re bouillir l'eau. Les inconnus avaient dû être maintenus au loin du village qui s'était confiné. Les nouvelles n'étaient pas bonnes. Plus au sud en Provence la maladie faisait rage.

Bien plus tard, Jean Giono fit de cet épisode la toile de fond de son roman le **Hussard sur le toit**. Le choléra est une toxi-infection entérique épidémique très contagieuse, découverte par Pacini en 1854 et redécouverte par Koch en 1883. Strictement limitée à l'espèce humaine, elle est caractérisée par des diarrhées brutales et très abondantes (gastro-entérite) menant à une sévère déshydratation. La forme majeure classique peut causer la mort dans plus de la moitié des cas, en l'absence de thérapie par réhydratation orale.

Le choléra n'a jamais existé tel que Giono décrit les symptômes dans le Hussard, le choléra de Giono est un symbole comme la peste l'est pour Camus ; le choléra est présent dans l'œuvre comme fatalité et juge, il met en évidence l'égoïsme, la haine, la peur et la passivité, les personnages qui ont ces tempéraments attrapent le choléra.

Mais à la fin de l'été 1832, aux premières froidures la maladie disparaît, Lalley respire, la circulation reprend sur la route royale. Peu à peu les habitants de la commune retournent à leur occupation favorite la chicane avec ceux de Saint-Maurice. En 1841 le Roi Louis-Philippe 1<sup>er</sup> sépare les deux villages en deux communes autonomes. Les habitants oublient le choléra et se passionnent pour une tout autre actualité. Le 19 septembre 1846 la Vierge est apparue à deux enfants à la Salette. Maximin GIRAUD est un peu du village par sa grand-mère. Alors que le village se passionne entre pour et contre. Voilà qu'une jeune fille de Lalley, Victorine SAUVET, devenue aveugle, va à la Salette et retrouve la vue. Les camps constitués renforcent leurs camps dans le village, les bisbilles vont bon train. Tout à leurs disputes, les Lalleyrous voient arriver la République non dans une certaine indifférence.



Avec l'arrivée de la République, le préfet désigne un nouveau maire à la commune : Jean-Pierre-Antoine GAUTHIER, cultivateur de 26 ans qui six ans plus tard sera le « héros » du choléra. Entre 1832 et 1854 la maladie était restée tapie dans l'ombre ressurgissant tantôt par-ci tantôt par-là sur le continent mais il lui fallait une aide pour redémarrer. Comme 22 ans plus tôt les « renforts » vinrent des Indes et parcoururent le même chemin. D'Allemagne, la maladie passa en Angleterre puis dans le nord de la France.

En ce début 1854, Napoléon III entraîne la France dans l'expédition de Crimée. De nombreux régiments descendent vers le sud pour embarquer vers la mer Noire. Sur leur passage les troupes essèment les vibrions du Choléra. Cette fois Lalley n'échappera pas à la pandémie. Le premier cas se déclare donc le 25 juillet 1854.

Antoine GAUTHIER qui n'a que 33 ans, sait que cela va être le carnage. Il décide immédiatement de transformer la maison Borel (actuellement désignée comme l'ancienne poste) qui abrite l'école et la mairie depuis 1841 en hôpital, il fit venir trois religieuses pour gérer cet hôpital de Campagne, elles furent aidées par une jeune fille de 18 ans, Julie PELLOUX. Il usa de son autorité de maire, sûrement d'un fort pouvoir de conviction pour convaincre les habitants de confier leurs malades aux infirmières. Il fallait absolument limiter la contagion.

Il demanda aux habitants de s'enfermer chez eux, de ne pas se fréquenter (le confinement avant l'heure). Il organisa l'inhumation rapide des victimes. Rien que le 10 août, 5 cercueils prirent le chemin du cimetière à la droite de l'église, aujourd'hui transformé en terrain de boules. Lorsque l'on voit aujourd'hui les scènes d'hôpitaux surchargés, d'enterrements collectifs, on a devant nous ce qu'ont vécu les Lalleyroux en l'été 1854.

Comme en 1832, l'arrivée de l'automne, la baisse des températures fit que peu à peu la maladie disparue. Le bilan était lourd, 67 lalleyroux avait perdu la vie, un enfant sur cinq, le village avait abandonné 10% de sa population à la maladie. Dans le secret des maisons, les habitants avaient beaucoup prié. Dès qu'ils purent communiquer, ils décidèrent de rendre grâce à la Vierge qui avait protégé le pays.



Cette première réaction peut paraître étonnante, mais le village était religieusement tenu d'une main de fer par le curé Caron. Nommé à Lalley en 1829 à peine sorti du séminaire, Pierre-François CARRON, un Matheysin né à La Mure qui resta à Lalley jusqu'en 1860. CARRON est un curé mystique il est intimement convaincu qu'à cause de la révolution, la France est redevenue terre de mission. En 1839, il avait même organisé une Mission dont la croix est toujours implantée à Prusère. Le village avait vécu un moment quasi fanatique, des scènes hallucinatoires, des confessions publiques, avec comme aboutissement le baptême public d'un protestant abjurant sa foi et d'un « illuminé »

Sous la houlette du père CARRON, il est décidé de lancer une souscription publique, qui recueillit 7 600 frs pour construire une chapelle à laquelle serait donné le vocable de Notre-Dame du bon secours. On dit que malgré ce vocable les protestants de Lalley participèrent à la collecte, terreur de la maladie dont ils

venaient de réchapper, solidarité communale ou volonté de ne pas déclencher les foudres de CARRON, on ne saura jamais.

La chapelle fut construite en 1855 et les habitants firent le vœu de monter en procession chaque 15 Août depuis le village et d'assister là-haut à la messe, les plus anciens se souviennent encore de cette manifestation du second dimanche d'Août. Une photo va nous permettre de sauter du Choléra à la Grippe espagnole.

Sur cette photo, dont la plaque de verre originale est conservée au musée de la Photo d'Arles, il s'agit de la procession d'Août 1918, devenue traditionnelle en souvenir du choléra. Les femmes sont toutes en noir portant le deuil d'un père, d'un fils, d'un frère, d'un cousin, d'un gendre, une autre menace autrement plus sourde que les obus du front vient de s'abattre sur le village.

Ce n'est plus la peste, ni le Choléra mais une grippe, non pas la grippe saisonnière mais le redoutable H1N1, le même qui a failli nous infecter en 2009/2010.

Alors que l'Armistice n'est pas encore signé, à la fin du mois de septembre 1918, la maladie se répand d'une façon fulgurante dans les tranchées mais aussi dans les villes et les campagnes.

La grippe de 1918, dite « grippe espagnole » dont l'origine est sujette à polémique Canton en Chine ou dans le Kansas aux Etats-Unis fut particulièrement virulente et contagieuse, la pandémie s'étala sur 1918 à 1919, a fait 1 milliard de malades et entre 50 et 100 millions de morts. La grippe espagnole devint la pandémie la plus mortelle de l'histoire après la peste noire et avant la covid 19.

La mortalité touchait peu les âges extrêmes de la vie (enfants ou personnes âgées) comme il est habituel dans la plupart des épidémies. Là ce furent surtout les sujets d'âge moyen. 55% des décès eurent lieu entre 20 et 39 ans.

A Lalley, comme partout, forte hausse de la mortalité. Alors que 7/8 personnes décédaient par an au village normalement, 12 personnes vont décéder entre septembre 1918 et avril 1919 seulement. C'est surtout la fin de l'année 18 qui est impactée, en 24 mois le village comptera 29 morts ! La mort a frappé aveuglément au village, tuant dans les familles traditionnelles de village comme chez ceux qui étaient venus chercher du travail ou chez les réfugiés du nord-est, chassés par les combats.

Beaucoup ont voulu comparer la grippe espagnole et la covid19. Difficile à faire. Les chiffres bruts évidemment font pencher la balance arithmétique vers la grippe, mais en 1918 aucun confinement, pas de respirateurs, pas d'antibiotiques, pas de masques, seule la comparaison entre le pourcentage de décès chez les malades peut donner une indication 3% pour la grippe, 6% pour la covid19. C'est à cela que l'on peut dire que la Covid19 est sûrement plus redoutable que la grippe. Merci aux progrès de la médecine.

**Photo 1 les registres de l'état civil à Lalley portant la trace de l'accumulation des décès durant l'été 1854**

**Photo 2 procession des Lalleyroux en 1918 en pleine épidémie de grippe espagnole, commémorant l'épidémie de Choléra.**

**JF. CLAUDE**

# La vie au village

## Naissances

Néant

## Décès,

Éliane van GOTHEM épouse OURCEL	29/10/1920 – 12/11/2020
Monique-Maryse-Clotilde-Yvette GODARD épouse FIERRY-FRAILLON	05/01/1939 - 26/12/2020
Henriette-Jeanne MEYRONIN épouse FOLGHERA	20/12/1924 - 25/02/2021
André FIERRY-FRAILLON	18/06/1936 - 03/05/2021

## Mariages / Pacs

Néant

## Et bienvenue dans la commune à ....

Madame Julie JACCOB et Monsieur Nicolas BONZON / Madame, Monsieur LOISEAU et leurs enfants / Monsieur et Madame Serge FOURESTIER / Madame Maelle DESTEVE / Madame Pierra LEUJEUNE

## Ceux qui partent..... Ceux qui arrivent

Depuis le 20 juin 1990, Marc PETERS était connu par les Lalleyrous – Lalleyrouses puisqu'il était notre employé communal, après ces longues années a parcourir les centaines de km de chemins, de routes, de sentiers que compte la commune. Il a pris sa retraite le 1er avril, et non ce n'est pas un poisson d'avril, c'est bel et bien la vérité puisque son dernier jour de travail fut le 31 mars. Beaucoup de souvenirs resteront au sein du village mais aussi dans nos hameaux, la liste est bien trop longue pour tout inscrire mais nous pouvons parler de :

- La cabane de l'alpage
- Les extensions des deux cimetières (Lalley et Avers)
- La pose du plancher dans la salle de danse à la mairie
- L'entretien de la salle des fêtes (peinture, eau.. )
- L'entretien du réseau d'eau, assainissement, changement des compteurs
- L'entretien des espaces verts
- Le déneigement
- Les nouveaux bassins (1 à Prusère et 1 devant le temple)



Le mardi 30 mars étaient réunis à la mairie pour fêter le départ à la retraite de Marc, Michel Lambert et Michel Picot les deux anciens maires mais aussi Christian Fierry-Fraillon (maire actuel), les agents communaux, nouveaux et anciens, (Valérie, Marie, Stéphanie, Willy et Francine) ainsi que Marie-Pierre Drain première adjointe. Lors de cette cérémonie, Christian Fierry-Fraillon a remis la médaille du travail à Marc pour ses 30 années passées au service de la commune, les deux anciens maires prirent chacun leur tour un petit discours pour Marc.

Ce jour-là, nous fêtons aussi la retraite de Francine, qui fut accompagnatrice dans le car scolaire pour nos enfants du village, certains sont mariés et parents, elle a même accompagné les enfants de ceux-ci. Beaucoup de rentrées scolaires, beaucoup d'enfants à cajoler mais aussi beaucoup de parents. Cela faisait aussi trente ans que Francine accompagnait dans le transport scolaire mais était aussi Atsem au sein de l'école maternelle de St Maurice. Les premiers enfants qu'elle a accompagnés sont âgés aujourd'hui d'environ 35 ans pour finir à la

plus jeune qui est Louise qui a pris le car seulement les 3 premiers mois de sa petite section de maternelle puisque Francine a dû s'arrêter pour raison médicale.

Nous avons aussi profité de ce jour pour dire au revoir à Valérie Eymard notre charmante agent postal puisqu'elle quitte son poste au bout de 19 ans au service des habitants de la commune et des vacanciers.

Christian Fierry-Fraillon fait la présentation de Willy, le remplaçant de Marc et Stéphanie, la remplaçante de Valérie.

A la fin de ses discours et présentations, un cadeau a été remis à Valérie, Francine et Marc de la part de la mairie.

Afin que les habitants puissent rendre hommage à Marc pour son départ à la retraite, une petite surprise de dernière minute fût mise en place le 31 mars, les habitants ayant reçu un sms étaient conviés à venir devant le temple afin de partager un dernier moment sympathique avec Marc. Nadège, son épouse mais aussi Léo et Nans ses deux fils étaient présent lors de cette petite cérémonie avec les villageois, seule Lucie sa fille n'a pas pu être présente.

Nous souhaitons une bonne retraite à Francine et Marc, une bonne continuation pour ses nouvelles responsabilités à Valérie mais aussi la bienvenue à Stéphanie et Willy.

MP. DRAIN

## *Retour de la croix de Prusère*

Nous sommes en 1839, voilà 10 ans que Pierre-François Caron est curé de Lalley. Il est ce qu'on appelle un abbé missionnaire, très actif dans le rétablissement de la religion catholique telle qu'elle était avant 1789. Durant ces 10 ans, il n'a pas ménagé ses efforts pour faire de l'église paroissiale un véritable vaisseau amiral du catholicisme dans le village. Entre 1832 et 1834 sa principale action avait été la construction d'un nouveau clocher. L'ancien, simple campanile de la vieille chapelle datait du XVIIe siècle.

L'abbé Caron voulait doter l'église d'un véritable clocher. L'ancien clocher fut rasé et le clocher que nous connaissons fut édifié avec cette originale couverture en forme de bulbe en zinc, imitation de Saint-Louis à Grenoble. Maintenant qu'il a une église digne de sa mission, l'abbé Caron peut se lancer dans la ré-évangélisation des populations. Une « Mission » était une manifestation sur plusieurs jours, imposée à toute la population, composée de prières publiques, de processions ostentatoires, de confessions publiques, des messes à répétition, de retraites aux flambeaux incantatoires. L'aboutissement normal devait être des baptêmes devant la foule des croyants. Non le baptême ordinaire de nouveaux nés mais celui de mécréants ayant quitté l'église. Caron dans son courrier à l'évêque de Grenoble s'enorgueillit d'avoir à son actif deux de ces baptêmes prosélytes : « Un protestant et un illuminé » sic.



La croix de Prusère ou de Pélousère comme on disait à l'époque, est le symbole de cette mission, mise en place dans les mois qui suivirent pour rappeler à tous cette période de communion générale plus ou moins volontaire dans un village où la pratique religieuse avait beaucoup reculé depuis la révolution.

Durant 175 ans la croix installée par l'Abbé a dominé le carrefour à la confluence des rues de Prusère et de Côte Belle. Elle tenait et personne ne s'est préoccupé de l'évolution du monument. La pluie, la neige, le gel ont pourtant fait leur travail de dégradation. La croix était devenue dangereuse. Il fallait restaurer l'ensemble. L'artisan de cette résurrection fut Marc Peters. Dans un premier temps, après que la croix elle-même ait été retirée ainsi que la pierre de soutien. Le premier travail de Marc fut de consolider le socle du monument qui présentait de nombreuses faiblesses.

La pierre qui soutenait la croix elle-même était la plus abîmée et non réparable. Deux options étaient possibles : Faire faire une copie en pierre ou réaliser un soutien en béton. Finalement c'est la seconde solution qui a été retenue pour des raisons budgétaires. Nous avons voulu conserver l'ancienne pierre qui pourra toujours servir de modèle si un jour la possibilité d'une restauration à l'identique se faisait jour. Merci à Marc PETERS pour le travail qu'il a effectué afin que la commune de Lalley puisse continuer à jouir d'un élément de son patrimoine.

Ceux qui regardent avec attention la croix de 1839 s'apercevront qu'à sa croisée une petite plaque a été apposée. Elle porte la mention « Mission 1941 ». On a peu de renseignements sur cette mission conduite par l'abbé Jay curé de Lalley de 19 à 1951. Mais on peut imaginer à la vue de la date et des enjeux de l'époque que le curé Jay a voulu ressouder la communauté, raviver la foi catholique.

JF CLAUDE

## *Liste des habitants*

Afin de pouvoir informer les habitants de Lalley le plus rapidement possible, vous pouvez envoyer votre numéro de portable à Marie-Pierre sur son mail : [mp.drain@lalley.fr](mailto:mp.drain@lalley.fr) afin de faire un listing des habitants, seule Marie-Pierre connaîtra les numéros de téléphone de chacun.



# Travaux sur la RD 1075 et la rd 66

C'est en 1825 que fut livré à la circulation la route royale. En 1792 la municipalité de Lalley-Saint-Maurice avait organisé une pétition des communes du Trièves pour la construction d'une route qui désenclaverait la région. LA route fut royale, nationale, impériale elle a été déclassée en départementale lors des projets de construction autoroutière.

En 1834 fut construite la Grande route devenue la départementale 66 qui se raccrochant à la route royale devait conduire les voyageurs de Lalley à La Mure. Pour le village ce fut un véritable essor économique avec l'installation d'un relais de poste auberge dont on peut encore voir les restes sur le côté de la Maison Bernard, mais aussi un maréchal ferrant sur la place du village, qu'aujourd'hui nous dénommons la forge.

Au carrefour entre les deux routes selevait une bâtisse aujourd'hui disparue. La remise dans les documents administratifs mais que les lalleyrouis dénommaient Texaco. Texaco (Venant de « Texas Company ») est le nom d'une compagnie pétrolière nord-américaine dont l'activité principale est la vente de carburant pétrolier au détail dans une chaîne de stations-service. Sur sa face nord dominant le village le mur quasi aveugle était recouvert d'une publicité de la marque américaine.

La bâtisse longtemps habitée puis abandonnée fut finalement rasée. Avec les actuels travaux ses fondations même ont disparu. Ce fut au départ une Hôtellerie sur le



**LOCALISATION**  
Lalley

**ESTIMATION BUDGÉTAIRE**  
700 000 €

OPÉRATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ANTICIPÉE

## OPÉRATION 32

### Modification d'un carrefour existant

Aménagement (50)

#### NATURE DE L'OPÉRATION

L'opération consiste à modifier l'intersection entre la RD 66 et la RD 1075 par l'aménagement d'un carrefour en « T ».

#### OBJECTIFS

- Rétablir des distances de visibilité acceptables pour accéder à la RD 1075 en provenance de Lalley. Pour cela, il est nécessaire de déplacer l'intersection plus au nord.
- Permettre aux véhicules, notamment agricoles et les plus longs, de tourner plus facilement vers Lalley.
- Rendre visible et lisible l'intersection par les usagers de la RD 1075.

#### CARACTÉRISTIQUES

- Mise de la RD 66 à la perpendiculaire de la RD 1075 et à plat pour réduire la gêne et l'inconfort visuel pour l'usager.
- Création d'une voie de tourne-à-gauche sur la RD 1075 pour les véhicules qui accèdent à Lalley depuis la RD 1075 nord avec des îlots bordurés (éviter les chocs par l'arrière).
- Création de bandes cyclables sur la RD 1075.

tracé de la route royale mais l'arrivée du chemin de fer en 1878 ruina ses activités. Elle devint une grosse ferme puis ce fut le silence.

La disparition de « Texaco » est le seul changement qu'a connu le carrefour, à peine touché par les grands travaux de la route encore nationale lors des gigantesques remodelages de la route lors des jeux olympiques de 1968 à Grenoble.

La RD 1075 entre le col du Fau et le col de la Croix-Haute relie les régions Auvergne – Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Irriguant les villages du Trièves, la RD 1075 est essentielle aux déplacements du quotidien. Avec plus de 14 000 véhicules par jour en haute saison, elle est également un itinéraire touristique très fréquenté. Or, compte tenu de sa configuration actuelle, elle présente une forte accidentologie avec deux accidents par mois en moyenne.

Acteur clé des déplacements routiers en Isère, le Département a décidé d'agir pour sécuriser et



moderniser cet axe structurant en investissant 56 millions d'euros dans un projet de réalisation d'aménagements de sécurité entre le col du Fau et le col de la Croix-Haute.



Tels sont présentés les travaux qui ont débuté depuis deux ans entre les deux cols.

Débuté le 15 mars et pour 3 mois les travaux sont déjà bien avancés. Sur la première photo on peut découvrir que sur la voie montante au col on a complètement rogné sur le talus bordant la route et permettant l'élargissement de la route afin de permettre la mise en place une voie permettant aux véhicules, notamment les plus longs, de tourner plus facilement vers Lalley.

Sur la seconde photo on distingue ce qui reste du talus de « Texaco » puis la route ancienne. Au troisième plan la nouvelle route. L'opération consiste à modifier l'intersection entre la RD 66 et la RD 1075 par l'aménagement d'un carrefour en « T ». Ce qui permette aux véhicules venant de Lalley d'aborder plus sereinement la « grand route ».



Lorsque ces travaux seront achevés, prévisionnellement fin du mois de juin, Lalley n'en aura pas fini avec les grands chantiers.

L'opération suivante consiste à créer une zone de dépassement dans le sens Grenoble-Sisteron sur une longueur de 800 mètres (créneau de dépassement à deux voies dans un sens et une voie dans le sens opposé) juste au-dessus du carrefour.

Le coût de ces chantiers d'amélioration de la RD1075 est très important. 700 000 euros pour le remodelage du carrefour et 4 000 000 euros pour la mise en place de la voie de dépassement, il faut dire que là, il faut rogner la montagne.

JF. CLAUDE

## *Les chocolats de Pâques*

Vu le contexte sanitaire, nous n'avons pas pu organiser une chasse à l'œuf mais le lapin de Pâques a pensé à nos enfants, chaque enfant habitant Lalley reçu une boîte avec un lapin, une poule, des œufs en chocolats. Ces dernières ont été distribuées le lundi de pâques. Nous espérons que pour Pâques 2022, nous allons pouvoir organiser une chasse à l'œuf sur notre commune.

Pour remplacer l'événement, il a été décidé que le Conseil Municipal offrirait un sujet en chocolat à chacun des enfants de la commune. Les deux adjointes au maire, Marie-Pierre DRAIN et Sandrina SIMOES l'une costumée en Lapin et la seconde en prairie de printemps ont traversé le village en voiture décapotable, mais aussi le hameau d'Avers et même jusqu'à l'ancienne station de ski, au son strident du klaxon automobile, afin de porter les chocolats aux enfants. Au passage de la voiture une joyeuse ambiance s'est vite développée, tout en respectant les gestes barrière. Pour les nombreux enfants venus en week-end souvent chez leurs grands-parents un grand panier chargé de petits œufs de les faire participer en lançant dans leur jardin les œufs pour des enfants retrouvant quelque peu l'esprit de la chasse aux œufs.



JF CLAUDE



# Qualité des connexions Internet

Plusieurs habitants de la commune nous ont fait part de leur insatisfaction concernant la qualité et leur connexion internet. Nous avons donc lancé une enquête en janvier 2021 afin de recueillir un maximum d'informations sur les débits et temps de réponse Internet. Nous remercions encore ceux d'entre vous qui ont participé à cette enquête en nous transmettant leurs relevés de débit. Les résultats de vos relevés ont été transmis à Orange pour analyse.

## Réponse de Orange

Fin février, Orange nous a communiqué les résultats de leurs analyses :

*"Faisant suite à nos différents échanges, vous trouverez en pièce-jointe le rapport d'analyse de nos équipes techniques concernant les numéros de ligne transmis. En synthèse de ce document et des analyses réalisées précédemment, nous constatons que les lignes cuivre de la commune de Lalley, le NRA et le DSLAM fonctionnent en mode optimal permettant à certains de vos administrés d'obtenir un débit supérieur à 70Mbps (ce qui est exceptionnel) soit dans 7 cas sur les 12 numéros transmis, les clients disposent d'un service supérieur en débit à ce que nous nous engageons à proposer; les autres lignes étant dans la norme de nos services.*

*Pour vous rendre notre analyse, nos techniciens ont analysé l'historique sur 30j de chacun des connexions. A aucun moment, nous n'identifions une anomalie de fonctionnement liée au réseau Orange et ce y compris sur le niveau d'instabilité de connexion. Nous avons également étudié les parasites de fréquence. Il en existe un certain nombre sur les lignes mais à un niveau si faible qu'ils ne peuvent être considérés comme influant sur la qualité de service.*

*Afin de finaliser notre étude, nous avons mentionné dans certain cas les optimisations possibles. Nous nous excusons pour la qualité des captures d'écran fournies mais nos outils d'analyse ne sont pas utilisés à des fins de publication et ne bénéficient donc pas de fonction d'impression de qualité.*

*En conclusion de nos démarches, nous confirmons que le fonctionnement de nos services, sur la base de l'échantillon des lignes transmis et sur la base de nos vérifications sur nos infrastructures (DSLAM notamment) sur la commune de Lalley sont optimums et ne permettent pas d'identifier un dysfonctionnement."*

## Que peut-on en conclure ?

### Pour les abonnés Orange

Ce qu'il faut comprendre, c'est que Orange n'a pas l'obligation de fournir une qualité de service identique pour tous. Tout dépend des caractéristiques et des longueurs des câbles téléphoniques en place. Les débits sont donc très disparates selon l'éloignement du local principal Orange (situé près de la mairie) et la qualité des câbles de téléphone.

- dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du local Orange, les débits sont très bons (quelques dizaines de Mb/s, le record étant de 84 Mb/s)
- ensuite le débit baisse, il est de l'ordre de 10 Mb/s vers 1 km du local Orange
- Après quelques km, par exemple à Avers, le débit baisse encore jusque vers 5 Mb/s (d'après les normes Orange, le débit 'normal' à Avers se situe entre 0,25 et 5 Mb/s !)
- Le débits indiqués ici sont les débits descendants (téléchargement). Les débits montants sont globalement proportionnels aux débits descendants.

Il s'agit de débits maximums relevés sur un PC/Mac connecté à la Box Internet par un câble réseau. Dès lors que la connexion est en Wifi ou en courant porteur (CPL), les débits relevés peuvent être bien inférieurs à ces chiffres, en fonction de la qualité du signal et d'éventuels éléments perturbateurs, mais ceci n'est pas du ressort de Orange.

### Pour les abonnés des autres opérateurs (Free, SFR, ...)

Les autres opérateurs utilisent les infrastructures Orange mais en ADSL en non en VDSL2 : le débit maximal ne peut donc être supérieur à 10 Mb/s quelle que soit la distance du local Orange.

## Anomalies détectées par Orange lors de leurs tests

Les tests effectués par Orange portaient sur la qualité de la ligne entre le local Orange et les box Internet à domicile. Globalement, il ne semble pas y avoir de problème de ce côté-là. Toutefois, Orange a relevé quelques anomalies au niveau des installations privées (après la box internet) qui peuvent dégrader le service. A chaque fois qu'une anomalie a été détectée, nous avons transmis leurs conclusions aux personnes concernées.

Ces anomalies peuvent être de différentes natures :

- Box internet ancien modèle : Orange a proposé de la remplacer par un modèle plus récent
- Présence de plusieurs prises téléphoniques connectées à la Box
- Utilisation de modules CPL qui peuvent limiter le débit

- Autres anomalies détectées qui n'ont pu être diagnostiquées : Orange propose de réaliser un diagnostic personnalisé à domicile, facturé 69€.

## Et la Fibre ???

La mise en œuvre de la Fibre en Isère a été confiée à la société SFR-FTTH (rebaptisée depuis Xp Fibre)

Les travaux ont pris du retard car à l'automne 2020, le Département enjoignait son délégataire de reprendre l'intégralité des 100 000 premières prises construites en Isère, afin de remédier aux difficultés persistantes sur le réseau de desserte (aboutissant à de trop nombreux échecs de raccordement d'utilisateurs) et de se conformer au niveau de qualité attendu par la collectivité.

Nous ne disposons pas pour le moment d'informations plus précises sur les dates de raccordement de la commune. Quelques informations peuvent être trouvées sur le site [iserefibre.fr](http://iserefibre.fr), filiale de SFR-FTTH : les dates de raccordement prévisionnelles sont comprises entre 2021 et 2024 mais 2021 et 2022 ne paraissent pas réalistes à l'heure actuelle.

Plus d'information sur le site du département de l'Isère : [iserethd.fr](http://iserethd.fr)

D.ZAHM

## *Enquête sur la qualité de la téléphonie mobile*

Plusieurs d'entre vous nous signalent des problèmes de téléphone mobile, se traduisant par de fréquentes coupures des communications. Afin d'engager une action groupée, donc plus efficace auprès des opérateurs de téléphonie mobile, nous aimerions que vous nous remontiez les éventuels problèmes que vous rencontrez, afin de montrer qu'il ne s'agit pas d'incidents isolés. Si vous n'avez jamais constaté de coupure, dites-le-nous également, ça pourrait permettre de mieux cibler un opérateur, un lieu, ...

Pour ceci, nous aurions besoin des informations suivantes :

Nom.....

Numéro de téléphone portable.....

Opérateur.....  
*Orange, Free, SFR, Bouygues, ...*

Adresse.....

.....

Adresse Mél.....

Subissez-vous des coupures lorsque vous téléphonez ?.....  
*Jamais / Rarement / Parfois / Fréquemment / Très fréquemment*

Message complémentaire si vous le souhaitez.....

.....

.....

Trois possibilités pour nous les transmettre :

- Soit remplir le formulaire à la main et le déposer en mairie
- Soit envoyer les informations par courriel à l'adresse [d.zahm@lalley.fr](mailto:d.zahm@lalley.fr)
- Soit remplir le formulaire directement sur le site internet [lalley.fr](http://lalley.fr) : menu "Mairie" – "Dossiers en cours"

D. ZAHM

## *Informations Enédis sur les coupures de courant*

Mi-mars a eu lieu une réunion avec notre interlocuteur de la Direction Territoriale Isère de ENEDIS (étaient également présents les maires de Prébois, St-Baudille-et-Pipet et Tréminis), afin de faire le point sur les fréquentes coupures (et microcoupures) de courant.

Il faut savoir que Lalley est alimenté prioritairement par une ligne électrique venant de La Mure et qu'il y a deux autres lignes, l'une venant de Sinard, l'autre du barrage du Sautet via St Baudille-et-Pipet. Lorsqu'un incident survient sur la ligne principale, l'alimentation électrique est automatiquement basculée sur une des deux autres lignes, mais ce basculement peut prendre de quelques secondes à quelques minutes, durée pendant laquelle le courant est coupé.

Ces incidents peuvent avoir plusieurs causes :

- Pannes dues à la vétusté de certaines installations, par exemple problème d'isolants, de câble, de fixations, ...
- Courts-circuits provoqués par des oiseaux,
- Accidents de circulation ou lors de travaux,
- Chutes d'arbres ou de branches sur les lignes.

Les actions entreprises par ENEDIS pour améliorer la qualité de service consistent à accélérer l'entretien et la rénovation des parties du réseau les plus problématiques :

- Remplacement du matériel vétuste,
- Vérification et entretien des isolants
- Elagage sous les lignes
- Mise en place de protections contre les oiseaux
- Une partie de l'inspection des lignes est faite par hélicoptère, qui permet de détecter les chutes d'arbres, de poteaux...
- Une autre partie est faite de visu, de plus en plus par drone, ce qui permet de détecter des pannes plus 'subtiles' et invisibles à partir d'un hélicoptère.

Nous pouvons légitimement espérer que la situation va s'améliorer au fur et à mesure de l'avancement de ces rénovations.

D. ZAHM

## *La Gigouillette redémarre*

**Désormais les cours de la GIGUILLETTE se dérouleront à la salle des fêtes.**

**Les Vendredis :**

**COURS ZUMBA ADULTES de 18h30 à 20h30,  
avec Stéphanie, 1<sup>er</sup> cours le 21 mai.**

**Les samedis :**

**COURS ADULTES JAZZ : de 10h à 12h  
avec Nathalie, 1<sup>er</sup> cours le 22 mai.**

**Les Lundis :**

**COURS CREA DANSE de 18h30 à 20h30  
avec Christiane et Francine, 1<sup>er</sup> cours le 24 mai.**

**Les Mardis :**

**COURS JAZZ ENFANTS  
avec Nathalie, 1<sup>er</sup> cours le 25 mai.**

# Infos pratiques

## MAIRIE

Horaires d'ouverture : Mardi de 10H à 12H et Jeudi de 14H à 16H

Contacts :

☎ : 04.76.34.70.39 / 📠 : 04.76.34.75.02

✉ : [mairiedelalley@wanadoo.fr](mailto:mairiedelalley@wanadoo.fr)

Site internet : <https://lalley.fr>

Le Maire reçoit sur RDV, auprès du secrétariat de Mairie, vous pouvez contactez l'équipe municipale :

**Christian FIERRY-FRAILLON**, Maire ✉

[mairiedelalley@wanadoo.fr](mailto:mairiedelalley@wanadoo.fr)

**Marie-Pierre DRAIN**, 1ère adjointe, ✉ : [mp.drain@lalley.fr](mailto:mp.drain@lalley.fr)

**Sandrina SIMOES**, 2de adjointe, ✉ : [s.simoes@lalley.fr](mailto:s.simoes@lalley.fr)

**Jacques CAUCHARD**, C.M., ✉ : [j.cauchard@lalley.fr](mailto:j.cauchard@lalley.fr)

**Jean-François CLAUDE**, C.M., ✉ : [jf.claude@lalley.fr](mailto:jf.claude@lalley.fr)

**Nicole LEPRINCE**, C.M., ✉ : [n.leprince@lalley.fr](mailto:n.leprince@lalley.fr)

**Elise ODDOS**, C.M., ✉ : [e.oddos@lalley.fr](mailto:e.oddos@lalley.fr)

**Daniel ZAHM**, C.M., ✉ : [d.zahm@lalley.fr](mailto:d.zahm@lalley.fr)

**Guy ZANARDI**, C.M., ✉ : [g.zanardi@lalley.fr](mailto:g.zanardi@lalley.fr)

## ESPACE GIONO

Avril à Juin : vendredi et samedi de 16 h à 18 h.

Juillet et Août : mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 15 h à 18 h.

Septembre à Décembre : vendredi et samedi de 16 h à 18 h.

Fermeture jusqu'au 01/04/2021.

Contact : 04 76 34 78 23 /

**REPRISE ACTIVITE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

## La BIBLIOTHEQUE, RELAIS DE LA MEDIATHEQUE DU PERCY, UNE LUDOTHEQUE

Avril à Juin : vendredi et samedi de 16 h à 18 h

Juillet et Août : mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 15 h à 18 h.

Septembre à Décembre : vendredi et samedi de 16 h à 18 h

Fermeture jusqu'au 01/04/2021.

Cotisation annuelle : individuelle 10 euros / famille 15 euros

**REPRISE ACTIVITE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

<http://cc-trieves.fr>

Pôle de Monestier de Clermont ☎ : 04 76 34 11 22, 📠 : 04 76 34 13 37, 300, chemin Ferrier, 38650 Monestier de Clermont,

✉ [accueil@cdctrieves.fr](mailto:accueil@cdctrieves.fr), Lundi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00

Pôle de Mens

☎ : 04 76 34 67 66, Rue des Aires, 38710 Mens, ✉ : [m.farcats@cdctrieves.fr](mailto:m.farcats@cdctrieves.fr)

Lundi et mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 / Jeudi de 8h30 à 12h00

Pôle de Clelles

☎ : 04 76 34 44 29, Place de l'Église 38930 Clelles, ✉ : [accueil.clelles@cdctrieves.fr](mailto:accueil.clelles@cdctrieves.fr),

Lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## Nouveaux horaires de l'Agence Postale



CHANGEMENT HORAIRE DE L'AGENCE POSTALE



LUNDI 8h30-12h

MARDI 8h30-12h15

MERCREDI 8h30-12h

JEUDI 8h30-12 et 13h-16h

VENDREDI 8h30-12h15

Le Petit Lalleyrou :

Publication trimestrielle

Directeur de la publication :

Christian FIERRY-FRAILLON

Rédacteur en chef :

Jean-François CLAUDE

Contributeurs au présent N° :

Marie-Pierre DRAIN

Sandrina SIMOES

Jacques CAUCHARD

Daniel ZAHM

Guy ZANARDI

Contact : [mairiedelalley@wanadoo.fr](mailto:mairiedelalley@wanadoo.fr)

## Collecte des déchets dans le Trièves en 2019

	Tonnages	Kg/hab/an
Ordures ménagères	2028	197
Déchèteries	3076	299
Verre	487	47.
Papiers	199	19
Emballages	260	25
Refus tri*	69	7
<b>TOTAL</b>	<b>6119</b>	<b>594</b>

\* On appelle «refus de tri» la fraction des déchets qui ne correspond pas aux consignes

% valorisation matière	48.30 %
% valorisation énergétique	37.40 %
Enfouissement	13.90 %
Décontamination	0.40 %

Préservez les ressources naturelles,  
réduisez la pollution et maîtrisez les  
coût de collecte et de traitement

\* Chiffres de 2019 suivant le Communauté de Communes du Trièves

## la DÉCHÈTERIE

Pour vos déchets spéciaux ou volumineux :



### DÉCHÈTERIE DE MONESTIER DE CLERMONT

Z.A des Carlares 38650 Monestier de Clermont  
Tél. : 04 76 34 14 93

Ouvert le lundi, mardi, mercredi et samedi de  
9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15

### DÉCHÈTERIE DE MENS

Z.A Terre des Ruisseaux 38710 Mens  
Tél. 04 76 34 88 06

Ouvert le lundi, mercredi et samedi de  
9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15

### Pour + d'infos !

Communauté de Communes du Trièves  
Services Déchets - 04 76 34 11 22 - [www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

# GUIDE PRATIQUE DU TRI DES DÉCHETS

## Le tri est modifié... Pourquoi ?

Le tri des papiers et des emballages est modifié dans le Trièves. Pour faciliter le geste du tri, la communauté de communes du Trièves a opté de vous faire déposer les papiers AVEC les emballages dans le même conteneur (le jaune).

Afin d'améliorer la qualité du tri et d'assurer un lieu de traitement pour les 20/30 années à venir, la communauté de communes s'est associée avec six autres collectivités pour financer un nouveau centre de tri. Le coût de cet investissement s'élève à 54 millions € et la quote-part du Trièves est d'environ 662 000 €.

Équipé de trieurs optiques et de robots, ce nouveau centre de tri sera à la pointe de la technologie.



©DHA Architectes-Urbanistes

Acom Publicité - 38650 Monestier de Clermont - RCS Grenoble 443 674 692 - Papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

CITEO  
Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

Trièves  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## les EMBALLAGES

Ne pas laver les emballages, mais bien les vider avant de les jeter. De ne pas emboîter les emballages les uns dans les autres.



Emballages souples en plastique et polystyrène : bouteilles, flacons, bidons, pots, barquettes, pots de plante, pots de yaourt, boîtes, bouchons...



Emballages en carton et métal : briques alimentaires, cartonnettes, aérosols, canettes, conserves, couvercles, feuilles d'aluminium, capsules de café métalliques...

## et les PAPIERS

Penser à enlever le film plastique des revues.



Publicités et prospectus



Annuaire et catalogues



Journaux et magazines



Enveloppes avec et sans fenêtres



Carnets et cahiers



Courriers et papiers de bureau

### les INTERDITS

Cassettes VHS, jouets, tuyaux d'arrosage, papiers peints, papiers gras, papiers photos, CD et DVD, verre etc...

▶ A jeter en déchèterie.

## le VERRE

Penser à retirer les bouchons en métal, liège et plastique qui font l'objet d'un tri spécifique.



Bouteilles



Pots



Bocaux

### les INTERDITS

Vaisselle, verres à boire, pots de plantes, miroirs, ampoules...

▶ A jeter dans votre poubelle ordinaire

## le COMPOSTAGE

La Communauté de Communes encourage le compostage des déchets biodégradables en mettant à votre disposition plusieurs services :

- Composteurs individuels en bois 600L à la vente
- Accompagnement pour la création de sites de compostages partagés, semi-collectif ou pour gros producteurs

Contact : [r.boulongne@cdctrieves.fr](mailto:r.boulongne@cdctrieves.fr) - Tél 06 44 20 92 04



Déchets de jardin : Feuilles, tontes, paille, foin, branchages broyés, déchets de potager...



Déchets de cuisine : Epluchures, fanes, pain, coquilles, marc de café, essuie-tout, sachets de thé...

### les INTERDITS

Les produits toxiques et les plantes invasives (herbes de la pampa, baccaris, ailantes...)

▶ A jeter en déchèterie

## les ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets doivent obligatoirement être dans un sac poubelle. Pensez à bien fermer le sac.



### les INTERDITS

Piles, vêtements, cartouches d'encre, seringues, déchets verts, cendre etc...

▶ A jeter en déchèterie

## les DÉCHETS VERTS

La Communauté de Communes propose un broyage à domicile du 1er mars au 31 octobre : 10 € / 10m<sup>3</sup> (évacuation ou non).

Les branches doivent être rangées et positionnées en limite de propriété. La convention est téléchargeable sur le site : [www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral n° 2013-322-0020



Des plateformes communales de dépôt / broyage de déchets verts se mettent en place dans le Trièves. Un camion broyeur effectue un ou deux passages par an pour ces gros volumes. Le broyat en tas est accessible à tous les habitants : compostage, paillage etc... Contactez votre Mairie.



# Informations légales

## Monsieur le Maire rappelle à la population....

### *Divagations canines*

La divagation des animaux domestiques et des chiens en particulier est interdite.

On parle de divagation du chien pour désigner un chien laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende. Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.

L'article L211-23 du Code rural précise qu'un chien est considéré comme en état de divagation : s'il n'est plus sous la surveillance de son maître ; s'il n'est plus à portée de voix de son maître ; s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m ; s'il est abandonné ou errant.

Le chien est un prédateur et en tant que tel il peut causer de nombreux dégâts dans le milieu naturel, au printemps: en dérangent les parents, en allant manger les jeunes animaux, ou en détruisant leur habitat; en été: les troupeaux peuvent être pris de panique à cause d'un chien qui aboie ou qui court à sa proximité; à l'automne: certains animaux peuvent être gênés pendant leur période de reproduction; en hiver: les animaux sont plus faibles et les chiens peuvent les obliger à des déplacements inutiles qui leur fera dépenser de l'énergie indispensable à leur survie.

Le code forestier (article L331-7 entre autres) prévoit des sanctions pour la présence d'animaux domestiques dans les bois, forêts, semis et plantations. Depuis 1955, le 16 mars, un arrêté ministériel interdit la divagation des chiens en milieu naturel toute l'année ainsi que la promenade sans laisse dans les bois et forêt en dehors des allées forestières entre le 15 avril et le 30 juin.

La divagation des animaux est tout d'abord punie d'une contravention de 2ème classe soit au plus d'une amende de 150 euros (article R. 622-2 du code pénal et R. 412-44 et s du Code de la route) voire d'une amende de 5ème classe, ce qui porte le montant de l'amende à 1.500 euros (article R. 228-5 4° du Code de l'environnement). Le contrevenant peut, en outre, être poursuivi pour des infractions connexes en fonction des dommages occasionnés par l'animal (code de la chasse)

La divagation des chiens a une autre conséquence. Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants... En cas de non-respect de cette interdiction vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35€.

### *Obligation légale de tailler sa haie*

Vous devez vous assurer que les plantations arbustes ou haies en bordure n'empiètent pas sur la voie publique : les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir encore moins de constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier. (Ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Le maire peut vous adresser une injonction de faire vous contraignant à élaguer votre haie. Sans réaction de votre part, il pourra ensuite procéder à l'exécution forcée de l'élagage (article L2212-2-2 du Code général). Dans ce cas, les frais occasionnés seront totalement à votre charge.

Attention la loi interdit la taille des haies du 15 mars au 31 juillet afin de permettre la nidification des oiseaux et d'attendre l'envol des derniers oisillons.